



Mairie
17, Route de Landerneau
29460 IRVILLAC
Téléphone : 02 98 25 83 56
Télécopie : 02 98 25 93 37
Courriel : info@irvillac.fr

KELEIER IRVILHAG

Les nouvelles d'Irvillac
Bulletin communal d'informations



Numéro 212

OCTOBRE 2020

Abonnez-vous à la newsletters, sur votre site www.irvillac.fr !
Blog Communal : « <http://irvillac.over-blog.com> »

Exposition sur le costume breton à la mairie



A l'initiative de l'association War Hentchou Irvillag, des mannequins représentant un couple et un enfant ont été vêtus en costume d'Irvillac des années 1920. Ces trois personnages sont placés dans une vitrine située dans la grande salle de la mairie. Plusieurs tableaux explicatifs, portant sur le pays Kernevedez (pays situé entre Landerneau et Le Faou) et sur les coiffes de ce pays au long du vingtième siècle, sont également disposés à côté de la vitrine.

Cette réalisation a été financée par War Hentchou Irvillag et la Mairie, avec un appui de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

L'exposition peut être visitée à la mairie tous les matins, entre 10h et 12h. Une brochure War Hentchou Irvillag reprend l'ensemble des explications portées sur les panneaux (en vente à l'accueil de la Mairie - 5 €)

En raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, le CCAS de la Commune est désolé d'annoncer qu'il n'organisera pas cette année le traditionnel repas du mois d'Octobre.



COMPTE-RENDU DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

Cette séance de conseil a débuté par un hommage à Maurice KEROMNES, décédé accidentellement le 14 septembre 2020. Le Maire a rappelé son engagement au service de la collectivité depuis 2008 et évoqué ses responsabilités associatives comme Président de l'Entente Sportive de la Mignonne et Président de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (A.F.A.F.A.F.). Une minute de silence a conclu cet hommage qui a été rendu en présence de l'épouse de Maurice KEROMNES.

Monsieur Laurent JACQ, 2^{ème} suppléant sur la liste des candidats élus lors des élections municipales, a été installé officiellement pour remplacer Maurice KEROMNES

Conformément aux statuts de l'A.F.A.F.A.F., le Conseil Municipal a ensuite désigné cinq propriétaires pour siéger au Bureau de l'Association ; Il s'agit de Joseph CANN, Roger MARTIN, Jean-Paul QUEMENER, Stéphane GAUTARD et Thierry KERVERN. Cinq autres propriétaires, exploitants agricoles, seront désignés par la Chambre d'Agriculture. Les candidatures de Yann LE GOFF, Philippe BEGANTON, Dominique KERDONCUFF, Christian ROMEUR et de Philippe ORCIL ont été proposées.

La séance s'est poursuivie par la désignation de plusieurs conseillers dans les commissions municipales pour remplacer Maurice KEROMNES (voir tableau ci-dessous).

Commission Information, Communication, Vie Associative, Jeunesse et Sport		
Monsieur le Maire, Président	Monsieur MALLEJAC Florian	Madame BUTEL Ketty
Monsieur MONBEL Yann	Monsieur KERDONCUFF Guy	Monsieur GAUTARD Stéphane
Madame GOASGUEN Marie-Catherine	Monsieur JACQ Laurent	Monsieur LE HENAFF Patrick
Madame DIVERRES Frédérique	Monsieur LE NORMAND Christophe	

Commission Voirie et Bâtiments Communaux		
Monsieur le Maire, Président	Monsieur KERDONCUFF Guy	Madame LE CANN Yvonne
Monsieur BRUNET François	Monsieur LE GOFF Yann	Monsieur MALLEJAC Florian
Madame BUTEL Ketty	Madame GOASGUEN Marie-Catherine	Monsieur MONBEL Yann
Monsieur LE HENAFF Patrick	Monsieur DEPRETTO Daniel	Monsieur DIVERRES Eric
Monsieur MARTIN Roger	Monsieur BOURDON Henri	Madame ULVOAS Delphine

Commission aux Finances		
Monsieur le Maire, Président	Monsieur JACQ Laurent	Monsieur KERDONCUFF Guy
Madame LECANON Valérie	Monsieur MONBEL Yann	Madame LE CANN Yvonne
Madame BUTEL Ketty	Monsieur LE HENAFF Patrick	Monsieur MAZE Bertrand
Monsieur MARTIN Roger	Monsieur LENORMAND Christophe	

Conseil Municipal (2/2)

Commission d'Appel d'Offres		
Président	Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur le Maire	KERDONCUFF Guy	LECANON Valérie
	BRUNET François	GAUTARD Stéphane
	LE CANN Yvonne	LE GOFF Yann

Syndicat Départemental d'Electrification – Commissions Locales	
Membres titulaires	Membres suppléants
KERDONCUFF Guy	BRUNET François
MALLEJAC Florian	LE CANN Yvonne

Le Conseil Municipal a ensuite voté une motion de soutien à la Compagnie Brittany-Ferries, durement frappée par la crise économique liée au COVID 19 et au Brexit.

En questions diverses plusieurs informations ont été communiquées aux élus. Le Maire a donné connaissance des tarifs de l'eau et de l'Assainissement, votés par la Communauté de Communes pour l'année 2021. Il a notamment précisé que le prix du m³ d'eau potable sera augmenté de 4 centimes d'euros pour une consommation de 120 m³.

Madame Valérie LE CANON, Adjointe aux affaires sociales et à la vie scolaire, a évoqué sa participation aux ateliers, créés par la Communauté de Communes pour l'instauration d'un Projet de territoire. Elle a notamment évoqué les besoins des communes dans le domaine de l'habitat social et de la dépendance.

Monsieur Guy KERDONCUFF, 1^{ER} Adjoint, a ensuite informé les élus de sa participation à un atelier de la CCPLD sur la transition économique et de nouvelles démarches de mutualisation concernant notamment la mise en place d'un service commun de gestion informatique. Il a également évoqué sa participation à un atelier concernant la transition démographique et l'attractivité du territoire dans les domaines économiques, scolaires, culturels et associatifs.

Madame Yvonne LE CANN, Adjointe à l'environnement, a ensuite fait part de sa participation aux ateliers organisés par la CCPLD pour favoriser la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

Monsieur Yann MONBEL, a également informé les élus de l'organisation d'une réunion organisée pour planifier l'occupation de la salle polyvalente par les associations. Il a rappelé que toutes les activités pourront avoir lieu sans difficulté pendant l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur Guy KERDONCUFF a rappelé que la commune doit organiser le concours de peinture « Couleurs de Bretagne » le 18 octobre et invité les élus concernés à se mobiliser pour cette manifestation.

Les élus ont approuvé le souhait de la municipalité de renouveler en novembre l'opération « Un arbre, une naissance » pour permettre aux jeunes parents de se rencontrer et d'être informés sur les offres d'accueil proposées pour la petite enfance par la commune et les communes du Pays de Daoulas.

La séance s'est achevée sur cette décision.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 23 novembre 2020 à 20H30.



Un **nouveau bureau** a été élu lors L'**Assemblée Générale** de l'Amicale Laïque d'Irvillac du **vendredi 25 septembre 2020**

- **Président** : Steeven OLLIER, papa de Fleur (CMI) et Malo (GS)
- **Vice-président** : José FERNANDES, papa de Miguel (CMI)
- **Secrétaire** : Perrine COURTIN, maman de Camille (CE2) et Guillaume (CP)
- **Trésorière "section scolaire"** : Claire LAURENT, maman de Malo (CMI) et Louis (CP)
- **Trésorière "section culturelle"** : Catherine AMANTINI, maman de Robin (CE1)

Retrouvez le compte-rendu de l'AG sur le site internet de l'amicale Laïque . <https://amicalelaiqueirvillac.com>

WAR HENTCHOU IRVILHAG

Assemblée Générale du Samedi 26 Septembre 2020

Le Conseil d'administration de l'association est reconduit :

Patrick LE HENAFF : Président

Gilbert CRENN : trésorier

Daniel NEDELEC : secrétaire

Chargés de section :

Patrimoine : Guy MENEZ

Cabine à livres/ Galv al levriou : Marif MARHIC

Peinture : Marcelle LE SAINT

Informatique : Jean Yves MARHIC

Généalogie : Patrick LEROUX

Arts Créatifs : Yvonne MENEZ

Exposition extérieure : Bruno SUBIRA

PROJETS 2020/2021

* L'exposition de cartes postales dans les rues du bourg méritent d'être plus connue, l'édition d'un dépliant d'interprétation et d'itinéraire sera réalisée, la section EXPOSITION EXTERIEURE se réunira pour la concevoir, une réflexion sera faite sur l'évolution de cette expo...

* L'atelier INFORMATIQUE a de nouveau, des demandes d'adhérents, nous recherchons un ou deux nouveaux animateurs pour la section. Le candidat "pédagogue et patient" sera capable de faire de l'initiation à des très débutant ...avec convivialité...prendre contact avec l'association au [0695201238](tel:0695201238)

* Patrick propose que des séances régulières de cinéma de films d'archives (dont des films inédits tournés sur notre commune) soient organisées dans la salle Kerlevenez. Le matériel de projection existant dans la salle est en fin de vie, un investissement sera à réaliser par la Commune.

En fin de réunion, Patrick a annoncé que l'association était partenaire de la commune pour la journée COULEURS DE BRETAGNE du 18 octobre 2020.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle Kerlevenez
Vendredi 30 octobre à 18H30



Participer à l'AG

*c'est encourager et soutenir les bénévoles
c'est apporter des idées, des suggestions,
c'est faire vivre votre association.*



Assemblée Générale du Comité des Fêtes du Vendredi 25 Septembre 2020

Composition du bureau :

Maiwenn BERTHOU, secrétaire

Aurélien FEROC, secrétaire adjoint

Laura RAYNAUD, trésorière

Enora GAUTHIER, Trésorière adjointe

Estelle SECHAS FROY, co-présidente

Yann MONBEL, président

Pour la couture :

Laura RAYNAUD et Frédérique DIVERRES en charge de l'organisation de l'atelier et des activités.

Au programme (suivant l'évolution du COVID-19) :

- * 4 juillet : Interquartier 2021 et feu d'artifice
- * 21 juin : Fête de la Musique et spectacle de feu
- * 5 avril : Casse aux œufs
- * Date à définir : Soirée Magie

Le Comité des Fêtes souhaite la bienvenue aux nouveaux membres bénévoles.

Merci à tous les adhérents pour leur présence et motivation.

A bientôt, on compte sur vous !!! Le CDF



Communiqué de presse

A Landerneau, le 8 octobre 2020

Anomalies dans la collecte des déchets

Un bac cassé, une erreur de tri, une poubelle mal positionnée ou encore non conforme à la collecte, les équipes de collecte rencontrent plusieurs anomalies lors de leur tournée.

Un bac cassé, une erreur de tri, une poubelle mal positionnée ou encore non conforme à la collecte, les équipes de collecte rencontrent plusieurs anomalies lors de leur tournée. Afin de vous signaler le problème, les agents accrochent à la poignée de la poubelle un document appelé « accroche-bac » indiquant l'anomalie constatée.

Ce document vous permet de prendre connaissance de l'anomalie constatée par les équipes de collecte. Cette anomalie est également transmise directement au service environnement. En fonction des anomalies rencontrées, les ambassadrices du tri peuvent intervenir directement à votre domicile afin de vous expliquer les gestes de tri. L'agent polyvalent du service environnement peut également intervenir sur le terrain pour procéder à la réparation des bacs roulants !

Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter le service environnement pour obtenir d'avantage de précisions au 02 98 21 34 49 ou par mail à environnement@ccpld.bzh.



Contact presse : Enora PERHIRIN / 06 22 85 47 72 / enora.perhirin@ccpld.bzh



Communiqué de presse

A Landerneau, le 28 septembre 2020

Bravo pour ces nouveaux gestes de tri !

Depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} juillet, la population s'implique fortement pour trier mieux et davantage leurs déchets. Afin d'optimiser au mieux ces gestes de tri, suivez les quelques conseils et recommandations ci-dessous.

Une forte implication de la population

Depuis le 1^{er} juillet 2020, tous les emballages et tous les papiers se trient. Cette petite révolution balaye les derniers doutes sur certains emballages. Grâce à l'implication des habitants dans le changement de leurs habitudes de tri, les emballages et papiers collectés sur le territoire sont en progression. Les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes, identifiables par un baudrier jaune, accompagnent la population dans cette évolution des consignes. Elles sillonnent les communes depuis ce mois-ci afin de constater les difficultés rencontrées par les habitants et répondre à leurs questions.

Quelques conseils pratiques

Voici donc quelques conseils pour vous aider à mieux trier vos déchets recyclables dans la poubelle jaune :

- **Les déchets imbriqués** : La pile de pots de yaourts, le carton inséré dans la boîte de conserve ou la bouteille d'eau dans la boîte en carton... Tous ces déchets imbriqués les uns aux autres ne pourront pas être valorisés car les machines du centre de tri ne peuvent pas les extraire les uns des autres. En bref : les emballages et papiers non imbriqués doivent être déposés en vrac dans le bac jaune !
- **Les bacs jaunes trop petits** : Pour gagner de la place, vous pouvez **compacter ou déplier vos emballages**. Les bouteilles, briques, petits cartons peuvent être compactés. Les grands cartons sont à déposer à la déchèterie.



Contact presse : Enora PERHIRIN / 06 22 85 47 72 / enora.perhirin@ccpld.bzh

Entreprises/Artisans locaux



Les Serres Fleuries de Kermenguy vous accueillent à Irvillac (en direction d'Hanvec, à Créac'h Menguy)

les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14h à 18h (fermeture à 17h le mardi),

Cet automne, je vous propose des violas, pensées, mini cyclamens et bruyères ... afin d'égayer vos fenêtres en attendant les beaux jours.

Fleurs de Toussaint à partir du samedi 17 octobre sur les marchés (L'Hopital-Camfrout le mardi, Saint Urbain le mercredi, Châteaulin le jeudi, Pont de Buis le vendredi et Plougastel-Daoulas le samedi).

et à la serre **tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h**.

A bientôt parmi les fleurs,

Christelle Prioux
06-78-42-13-59

www.serreskermenguy.com
Facebook : SerresKermenguy

Restaurant Le TI LANNIG

Le 6 Novembre 2020 **Réservation jusqu'au 4 novembre**
Kig Ha Farz

(Comprenant 1 jarret 350g, 1 morceau de bœuf et 1 morceau de lard)

Sur place 12.50 € TTC le menu complet / A emporter 7.70 € la part

- **Les restes alimentaires** : Un hamburger pas terminé dans sa boîte, un reste de frites, une part de pizza oubliée... Beaucoup de restes de repas finissent dans les emballages ! Pensez aux composteurs pour valoriser ces restes. De plus, les emballages contenant des restes de repas ne pourront pas être triés. Les restes alimentaires vont dans le composteur ou le bac vert.



- **Les masques, gants jetables, mouchoirs ou l'essuie-tout** : de nouveaux déchets sont apparus depuis la crise sanitaire ! En papier ou en plastique, les gants et mouchoirs usagés ne sont pas recyclables et peuvent être infectés. Ils doivent donc être jetés, de préférence dans un sac fermé, dans la poubelle verte. Cette recommandation vise à limiter le risque de contamination pour tous, y compris les professionnels de la collecte et du traitement des déchets.



- **Les sacs d'ordures ménagères** : vous êtes encore nombreux à déposer dans le bac à couvercle jaune des sacs remplis d'ordures ménagères destinés au bac à couvercle vert ! Les sacs d'ordures ménagères, c'est dans le bac vert ! De plus, si vous utilisez des sacs pour stocker vos emballages destinés à la poubelle jaune, il faut bien vider tous les emballages en vrac dans la poubelle jaune. En effet, Les déchets d'emballages mis dans des sacs ne seront pas recyclés car refusés à l'entrée du centre de tri.



Enfin, quelques rappels pour les autres déchets :

- les couches uniquement dans le bac des ordures ménagères
- les vêtements et les textiles dans les colonnes blanches « le relais/ABI 29 »
- les végétaux dans votre composteur, ou sur vos plantations en paillage ou à l'aire de déchets verts !
- les emballages en verre dans les colonnes à verre uniquement



Une vidéo FAQ pour répondre aux questions

Une vidéo « foire aux questions » a été réalisée par le service pour répondre à toutes les questions posées par les habitants : elle est accessible ici <https://youtu.be/hNfSgMzhbA>

Pour toute question éventuelle, merci de contacter le service environnement au 02 98 21 34 49 ou par mail à environnement@ccpld.bzh.

Contact presse : Enora PERHIRIN / 06 22 85 47 72 / enora.perhirin@ccpld.bzh

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Udaf du Finistère :
Service d'Information et de Soutien au Budget Familial

Le service d'Information et de Soutien au Budget Familial (ISBF) de l'Udaf du Finistère permet à toute personne de bénéficier d'un soutien et d'une aide à la gestion de son budget. La création de ce service fait suite au constat que de nombreuses personnes, qui ne relèvent pas nécessairement des dispositifs sociaux existants, sont en véritable souffrance budgétaire. Ce sont par exemple, des personnes salariées ou retraitées qui connaissent des situations de rupture, soucis de santé durables, diminution de ressources... qui occasionnent un déséquilibre budgétaire certain.

La situation sanitaire a engendré de nouvelles situations de fragilité : durant le confinement, les familles ont vu leurs dépenses mensuelles augmenter (budget alimentation, équipement numérique pour la scolarité des enfants...) et parfois elles ont également subi une baisse de ressources. Malgré les dispositifs d'aide mis en place, 41% des actifs ont déclaré avoir subi une baisse de revenus. Pour ces familles, les déséquilibres financiers ont pu avoir pour conséquences des privations, des factures et crédits impayés, mais aussi le report de projets, l'accumulation de frais d'incidents bancaires et des phénomènes de désépargne. Nous constatons une hausse des sollicitations de familles, avec un véritable enjeu de prévention de la pauvreté et du surendettement. Dans ce contexte, l'UDAF a décidé d'augmenter ses capacités d'accueil au sein de son service d'Information et de Soutien au Budget Familial.

L'objectif de ce service est de permettre un travail relatif aux éléments budgétaires tout en prenant en considération le quotidien des personnes et leur projet de vie. Accessible à tous, il s'agit d'un lieu d'accueil et d'accompagnement par des professionnels avec une approche bienveillante d'écoute et de conseil. La démarche consiste à poser un diagnostic de la situation avec la personne ou la famille afin d'aider à l'anticipation et à la régulation des dépenses et d'orienter les personnes dans leurs démarches (ouverture des droits, médiation/négociation avec les créanciers, surendettement...).

Le service fonctionne sur le principe de la libre adhésion, de la gratuité, de la confidentialité à travers un accompagnement personnalisé.

Des actions collectives sur la gestion du budget, la consommation, la prévention du surendettement... sont également régulièrement organisées.

Le service est accessible via un accueil physique et téléphonique (sur rendez-vous) et est joignable au 02-98-33-34-36 ou par mail : isbf@udaf29.fr



UDAF du Finistère
15 rue Gaston Planté
CS 82927
29229 BREST CEDEX 2

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trépan, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux : participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.platforme-esa.fr

* Pays concernés au 10/09/2019 sur le continent européen : Belgique, Bélarus, Bulgarie, Espagne, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Sardaigne, Serbie, Slovaquie et Ukraine



EN FAMILLE, SEUL, OU ENTRE AMIS,
VENEZ PEINDRE & DESSINER LA BRETAGNE !

GRATUIT !

INFOS : 02 97 57 25 19
WWW.COULEURSDRETAGNE.ORG



IRVILLAC

Dimanche 18 Octobre 2020

**CONFERENCES – GRATUITES – OUVERTES A TOUS –
AVEC INSCRIPTION**

07/10 - 14h30

SECURITE ROUTIERE

Révision code de la route
(20 places)

COAT MEAL

Salle Espace La Fontaine
(sur inscription au 02.98.84.58.32)

23/10 - 14h30

QUALITE SECURITE HABITAT

Chez moi, j'y suis en toute sécurité
(10 places)

LANDIVISIAU

Maison de l'Aidant
(sur inscription au 06.27.55.60.64)

OCTOBRE 2020

13/10 - 14h30

SECURITE ROUTIERE

Révision code de la route
(25 places) sur inscription à la mairie

CLEDER

Salle Kan Ar Mor
(sur inscription au 02.98.69.40.09)

27/10 - 14h30

CADRE DE VIE : JARDIN

Cultiver sa santé au jardin
(20 places)

PLOMODIERN

Maison communale
(sur inscription au 02.98.81.51.29)

Vous pouvez aussi consulter
notre agenda sur le site
internet à : vas-y.bzh

Vas-Y Fondation Ildys

Téléphone : 06.34.84.57.49

Dispositif soutenu par le Conseil Départemental 29 et l'ARS Bretagne

**ATELIERS – GRATUITS
SUR INSCRIPTION**

**CONFECTION PRODUITS
MENAGERS**

1 séance – (6 places)

08 Octobre : LANDIVISIAU

Maison de l'aidant
(inscription au 06.27.55.60.64)

RADIO VAS-Y

Thème : l'école d'autrefois
ou le coronavirus

1 séance – (5 places)

07 Octobre : LANDIVISIAU

16 Octobre : ROSCOFF
(inscription au 06.27.55.60.64)

OCTOBRE 2020

SORTIES

«VAS-Y DECOUVRIR»

3 séances – (6 places)

30 Septembre : PLOUVORN

14 Octobre : SANTEC

21 Octobre : ROSCOFF

(inscription au 06.27.55.60.64)

APRES-MIDI

JEU VISA VAS-Y

1 séance – (4 places)

12 Octobre : LANDIVISIAU

19 Octobre : LANDIVISIAU

Maison de l'aidant

(inscription au 06.27.55.60.64)

CONDUITE AUTOMOBILE

Manque de confiance au volant, envie de faire le point
sur votre conduite, d'essayer une voiture à boîte
automatique ?

Pour vous renseigner, contactez Ludovic LAOT,
moniteur auto-école au 07.81.63.89.27 (gratuit)

VAS-Y A BICYCLETTE

1 séance – (4 places)

08 Octobre : Brest – Feu Vert

(inscription au 06.16.45.96.75)

16 octobre : Roscoff - Perharidy

(inscription au 06.27.55.60.64)



Bulletin Communal



Directeur de la publication : Mr le Maire,
jean.noel.le-gall@irvillac.fr
Rédaction : Samuel Bourdet,
bulletin@irvillac.fr
Information : Margaret Hautefort Laurans,
info@irvillac.fr
Site : www.irvillac.fr
Blog : http://irvillac.over-blog.com

Services de Garde



URGENCES



SAMU **15**
Pompiers **18**
Police **17**

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables (fonctionne également avec téléphones fixes). Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

* Week-end, jour férié, nuit :

- Pour accéder au service de garde des médecins du secteur de Daoulas **COMPOSER le 15.**
- Pour la pharmacie composer le **3237.** 

* Taxi Oudin, Transport Malade Assis : 02 98 25 82 64

* Ambulances A.B.I. : 02 98 25 78 83

* Cabinets Infirmiers :

- HAMONOU Christine / SALVE Anne / EUSTACE Annie
7, Rue de la Vierge - 02 98 25 98 23 / 06 30 39 13 80
- CARRE Myriam / GAUBERT Anne
5 bis, Route de Landerneau - 02 98 25 93 18

Secrétariat ouvert au Public :

Lundi-Mardi-Vendredi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 17h00

Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'Été (juillet - août) :

Du Lundi au Vendredi : 9h00 - 12h00

Tél : 02.98.25.83.56 / Fax : 02.98.25.93.37

Permanence des élus :

Mr LE GALL Jean-Noël : Maire

Permanence sur RDV

KERDONCUFF Guy : 1er Adjoint au Maire

Urbanisme, Patrimoine et Culture

Permanence le Mardi de 10h à 12h

guy.kerdoncuff@irvillac.fr

LECANON Valérie : 2ème Adjoint au Maire

Vie sociale/Affaires scolaires et Petites enfance

Permanence le Lundi de 10h à 12h

valerie.lecanon@irvillac.fr

BRUNET François : 3ème Adjoint au Maire

Voirie et bâtiments communaux

Permanence le Samedi de 10h à 12h

francois.brunet@irvillac.fr

LE CANN Yvonne : 4ème Adjoint au Maire

Environnement, et Cadre de vie

Permanence le Samedi de 10h à 12h

yvonne.le-cann@irvillac.fr

Conseillers délégués :

KERVERN Laurence : Vie sociale/affaires scolaires et Petites enfance

GOASGUEN Marie-Catherine : Environnement et Cadre de vie

MONBEL Yann : Animation et vie associative

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :



Accordées :

EDF ENR, Le Goas : Installation d'un générateur photovoltaïque.
LAUSEIG Thibault, Kerivoal St Eloy : Réfection de la toiture, remplacement des huisseries/ouverture et installations de nouvelles huisseries.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Demandés :

SAVONNET Jean Marc, 10, résidence Ti-Bian : Extension d'habitation.

LE STANC Estelle, 14, cité Pen Ar Dorguen : Construction d'une véranda.

Etat Civil

Décès :

14/09 : Maurice KEROMNES, Kerdalaes

14/09 : Marie LENNON veuve CORNEC, Lesvrec'h

16/09 : Pascal LE BERRE, Clecunan

Informations Municipales

Pour joindre l'Agence Postale :

09 71 33 83 89



RECENSEMENT des jeunes au Service National

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.

Petites Annonces

Femme de 45 ans, aide médico psychologique de formation et en poste d'AVS depuis 6 années, propose ses services pour de l'aide aux devoirs à domicile.

Disponible les lundis, mardis et jeudis (après l'école)
et les mercredis matins.

Niveaux : du CP au CM2

Paiement en chèque CESU ou autre : 12 €/heure

06 64 38 51 13

Appeler après 17h ou laisser un message. Merci

A vendre poêle à bois de marque Supra

Acheté 1 800 euros - Vends 500 euros

Tél 02-90-91-44-12